

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DU 2 AU 6 FÉVRIER 2026

PASSE-PARTOUT

MATERNELLE 4 ANS ET MATERNELLE 5 ANS

PRIMAIRE

Les parents qui désirent inscrire leur enfant pour la **1^{re} FOIS** au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons devront se présenter à l'école de leur arrondissement **SUR RENDEZ-VOUS**.

S'il s'agit d'une **RÉINSCRIPTION**, les parents pourront faire l'inscription en ligne durant la période d'inscription qui aura lieu du 2 au 6 février en utilisant l'adresse suivante : <https://portailparents.ca>

Nom de l'école	Prise de rendez-vous :
ÉCOLE GENDREAU (Coaticook) PASSE-PARTOUT (POUR TOUT COATICOOK)	819 849-7075 Gendreau@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR (Coaticook)	819 849-2749 Sacre-c-coaticook@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE MGR-DURAND (Coaticook)	819 849-7084 Monseigneur-durand@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE SAINT-LUC (Barnston)	819 849-9106 Saint-luc@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE SANCTA-MARIA (Dixville)	819 849-3771 Sancta-maria@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-AIDES (Saint-Malo)	819 849-7280 Notre-dame-de-toutes-aides-st-pie-x@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE DE SAINTE-EDWIDGE (Sainte-Edwidge)	819 849-9121 Sainte-edwidge-ligue@csshc.gouv.qc.ca
ÉCOLE LOUIS-SAINT-LAURENT (Compton)	819 849-7803 Louis-saint-laurent@csshc.gouv.qc.ca

L'organisation scolaire est assujettie aux *Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles du CSSHC*.

CONDITIONS D'ADMISSION

Passe-Partout ET Maternelle 4 ans

L'élève doit avoir atteint l'âge de 4 ans au 30 septembre 2026.

Maternelle 5 ans

L'élève doit avoir atteint l'âge de 5 ans au 30 septembre 2026.

DOCUMENTS REQUIS

Lors de l'inscription, les parents devront fournir à la direction d'école un **ORIGINAL (GRAND FORMAT)** du certificat de naissance de l'enfant

ET

1 preuve de résidence (par adresse de résidence) parmi les pièces suivantes :

PREUVES GOUVERNEMENTALES:

- Permis de conduire au Québec émis par la SAAQ;
- Compte de taxe scolaire ou municipale;
- Facture d'électricité;
- Relevé d'impôts fonciers RL-4
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- Avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- Document provenant du gouvernement fédéral.